

Sélectivité de la protection différentielle

Lorsque les matériels d'utilisation peuvent être la cause de déclenchements intempestifs dus à l'eau (par exemple, les circuits alimentant le lave-linge, le lave-vaisselle...), il est recommandé de protéger par des dispositifs différentiels ≤ 30 mA dédiés les circuits alimentant ces matériels.

En outre, les circuits alimentant des appareils situés à l'extérieur et non fixés au bâtiment doivent être protégés par un dispositif différentiel 30 mA spécifique.

Nota : les disjoncteurs de branchement ainsi que les interrupteurs et disjoncteurs différentiels sont équipés d'un bouton test ; il est recommandé de manœuvrer ce dernier périodiquement pour vérifier le bon fonctionnement de la fonction différentielle (avec précaution en fonction des matériels alimentés).

Branchements triphasés

En triphasé, le tableau de répartition principal doit obéir aux mêmes règles que dans le cas d'une alimentation monophasée. En particulier, le nombre, le type et le courant assigné des dispositifs (interrupteurs ou disjoncteurs) à courant différentiel résiduel à haute sensibilité (DDRHS 30 mA) prescrits par la norme NF C 15-100 sont identiques, que le branchement soit monophasé ou triphasé.

④ ASSOCIATION PROMOTELEC

Concernant les équipements nécessitant une alimentation triphasée (par exemple, une pompe), nous recommandons de les connecter le plus en tête possible de l'installation, en regroupant leurs circuits respectifs sous un (éventuellement plusieurs) dispositif(s) différentiel(s) tétrapolaire(s) (3 phases + neutre). De cette façon, il est ensuite commode de répartir de manière équilibrée les équipements monophasés sur les trois phases. Les DDR 30 mA correspondants peuvent être soit tétrapolaires, soit bipolaires. Deux DDR 30 mA bipolaires peuvent tout à fait être alimentés par des phases différentes.

Exemple de tableau de répartition avec branchement triphasé

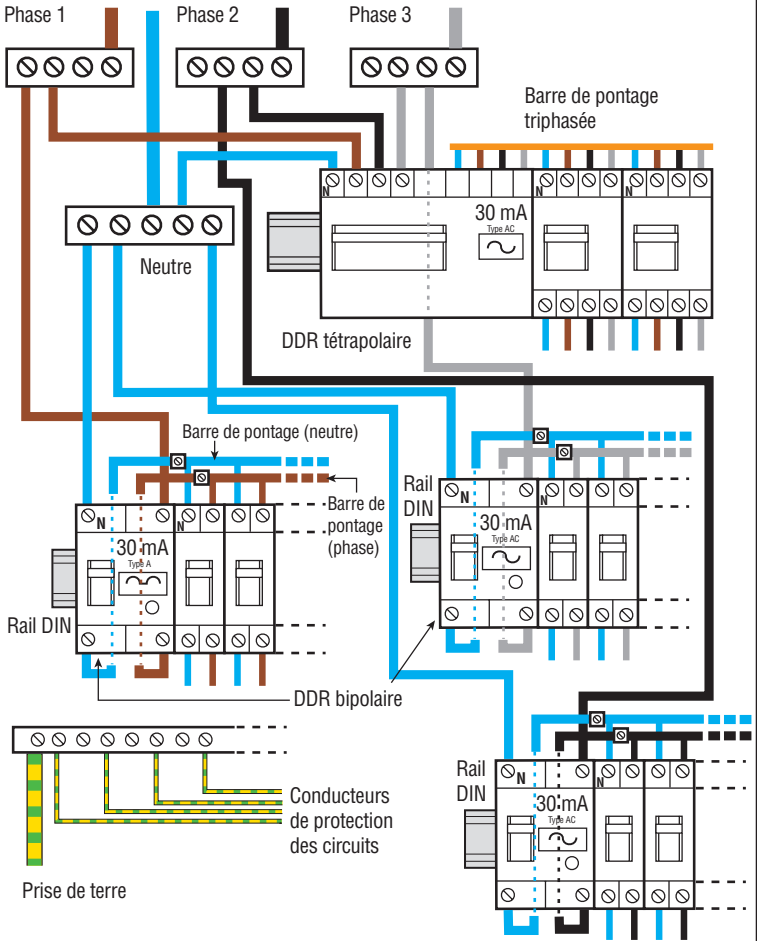


Fig. 14